

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le



ID : 063-216302406-20221102-DCM20221102_9-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 10

Présents : 7

Votants : 8

DELIBERATION N°DCM20221102_9

OBJET : MARCHE POUR LA REHABILITATION D'UNE ANCIENNE CASERNE DE SAPEURS-POMPIERS EN CANTINE SCOLAIRE : AVENANT AU LOT 2 CHARPENTE

L'an deux mil vingt-deux et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 20/10/2022

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mmes Sophie VANNERAU et Bernadette FRANCES, Conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal.

ABSENTS EXCUSES : Mme Claudine HUGUET, Conseillère municipale qui a donné procuration à M. Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal ; Mrs Damien PETIT et Florian CHANET, Conseillers municipaux.

Mme Amandine LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que concernant le programme de réhabilitation de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers en cantine scolaire, le remplacement des tuiles de la partie existante non prévu au marché initial relatif au lot n°3 « couverture-zinguerie » entraîne des modifications techniques de la réalisation du lot n°2 « charpente ». Ces modifications ont fait l'objet d'un devis de l'entreprise SUCHEYRE attributaire du lot n°2 d'un montant de – 1.154,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant d'un montant de – 1.154,00 € H.T. au marché initialement conclu pour un montant de 5.821,50 € H.T. avec l'EURL BERNARD SUCHEYRE (parc d'activités de Champlop 63202 RIOM) relatif au lot n°2 « charpente » du programme de réhabilitation de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers en cantine scolaire.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 10 novembre 2022

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

